

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 1 juin 2026 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 22/05/2026.

2. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège de zone prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

3. MP Achat 150 Cagoules de feu - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande de 150 cagoules de feu suivant le marché 2025/ZHC/CDA/2bis de la centrale d'achat de la Zone de secours Hainaut Centre par le biais de la société Deva, Oudernaardebaan 67 Bte7 à 9690 Kluisbergen d'un montant de € 4.260,00 HTVA ou € 5.154,60 TVAC.

4. MP Achat 2 sièges ergonomiques 24/7 - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché n°2026-020 "Achat 2 Sièges Ergonomiques 24/7" à la société StolComfort GmbH, sise Liemer Weg 48 à D-32657 Lemgo (Allemagne), via le marché FORCMS-ZIT-136-3, pour le montant de € 2.950,60, ainsi que € 619.27 de TVA à payer directement à l'Etat Belge.

5. Recrutement ambulanciers par transfert du statut opérationnel - Recevabilité candidatures, jury

Le Collège de zone décide de déclarer recevables les 13 candidatures ; De désigner comme suit les membres du jury : 2 officiers ou sous-officiers de la zone DINAPHI : le Lieutenant Bertrand SERUSIAUX et l'adjudant Romain LEVEQUE - La Directrice administrative ou sa déléguée : Mme Sabine MASSON.

6. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X au 24 avril 2026.

7. Recrutement Conseiller en prévention niv.1 ou 2 – Recevabilité des candidatures, jury et cotations

Le Collège de zone décide de considérer comme recevable une candidature ; De considérer comme non recevables deux candidatures ; De fixer comme suit la composition du jury pour le recrutement d'un conseiller en prévention : le Commandant de zone, Mme Christine POULIN, Bourgmestre de Walcourt, le Maj. Mathieu PATRIS, Directeur du département Prévision, la Directrice administrative ; De fixer comme suit les règles de cotation des candidats : épreuve écrite : 60%, épreuve orale : 40 %. De fixer la date des épreuves.

8. Recrutement ouvrier mécanicien – Recevabilité des candidatures et désignation du jury

Le Collège de zone décide de déclarer irrecevables 5 candidatures ; De déclarer recevables 5 candidatures ; De désigner comme suit membres du jury pour le recrutement d'un ouvrier polyvalent : Philippe de WERGIFOSSE, Commandant de zone, Christophe COLOT, Coordinateur Logistique, le sapeur Geoffrey HALE, Sandrine DUMONT, Directrice administrative ; De fixer comme suit les règles de pondération des épreuves : épreuve écrite : 60%, épreuve orale : 40 % (dates à fixer avec le jury).

9. Recrutement comptable spécial - Désignation jury

Le Collège de zone décide de désigner comme membres du jury, hormis la Présidente, le Commandant et la Directrice générale : le membre du Collège : Mme Christine POULIN : Bourgmestre de Walcourt - un comptable spécial d'une autre zone : M. Jean-Sébastien DETRY, Comptable spécial de la Zone NAGE.

10. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

Le Collège de zone décide d'autoriser Madame X, agent administratif, à effectuer des prestations en travail délocalisé à raison d'un jour de télétravail le lundi et un jour de travail en bureau satellite à Gedinne le vendredi à partir du 1er juin 2026.

11. Projet OJ conseil du 12/06/2026

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 12/06/2026.

La Secrétaire de zone,
(s) Sandrine DUMONT

La Présidente
(s) Mélanie HAVENNE